

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023
COMMUNE DE FEUGES

La réunion a débuté le 6 avril 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, MEIRHAEGHE Sonia.

Membres présents :

Monsieur COLLARD Benoît
Madame DEGAY Michelle
Monsieur EMONET Emmanuel
Monsieur GAUTHIEROT Guillaume
Madame HERBINET Sylvie
Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame MEIRHAEGHE Sonia
Madame ONRAEDT Melanie
Monsieur POINSOT Patrick
Monsieur RIDEY Patrick
Monsieur VANDEWALLE Claude

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame ONRAEDT Melanie

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote des taux de fiscalité locale pour 2023
- Adoption du Budget Primitif 2023
- Convention avec le groupe vétérinaire St Georges
- Questions diverses

Délibérations adoptées :

DEL06042023_1 - Approbation du Compte de Gestion 2022
DEL06042023_2 - Approbation du Compte Administratif 2022
DEL06042023_3 - Affectation du résultat 2022
DEL06042023_4 - Vote des taux de fiscalité locale pour 2023
DEL06042023_5 - Adoption du Budget Primitif 2023
DEL06042023_6 - Convention avec le groupe vétérinaire St Georges

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21/02/2023

Le procès-verbal de la séance du 21/02/2023 est approuvé à l'unanimité.

DEL06042023_1 - Approbation du Compte de Gestion 2022

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

11 voix pour

DEL06042023_2 - Approbation du Compte Administratif 2022

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2022, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr COLLARD, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Mme Sonia MEIRHAEGHE, Maire.

Mr COLLARD:

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses 2022	195 886,20 €	42 638,11 €
Recettes 2022	231 282,16 €	7 810,71 €
Résultat exercice 2022	+ 35 395,96 €	• 34 827,40 €
Reports exercice 2021	+ 360 215,22 €	+ 51 618,11 €
Résultat clôture 2022	+ 395 611,18 €	+ 16 790,71 €
Restes à Réaliser	0,00 €	• 13 174,11 €

	Résultat Cumulé		TOTAL
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Dépenses	195 886,20 €	55 812,22 €	251 698,42 €
Recettes	591 497,38 €	59 428,82 €	650 926,20 €
RESULTAT			+ 399 227,78 €

Le résultat global de clôture 2022 du budget principal est donc de **399 227,78 €**.

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr COLLARD, président de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 du budget principal.

11 voix pour

DEL06042023_3 - Affectation du résultat 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 35 395,96
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 360 215,22
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 395 611,18
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 16 790,71
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 13 174,11
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	395 611,18
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	395 611,18
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

11 voix pour

DEL06042023_4 - Vote des taux de fiscalité locale pour 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 de 101 549 € ;

Considérant que ce montant est suffisant à l'équilibre du budget primitif 2023 ;

Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,56 %

11 voix pour

DEL06042023_5 - Adoption du Budget Primitif 2023

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'année 2023 :

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le Conseil Municipal après avoir entendu en séance le rapport de Mme MEIRHAEGHE, adopte le budget primitif 2023 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

11 voix pour

- Convention avec le groupe vétérinaire St Georges

Madame le Maire présente une convention concernant la gestion des chats errants proposée par le Groupe Vétérinaire Saint Georges d'Arcis sur Aube.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention qui a pour but la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune de Feuges a des tarifs préférentiels :

- Ovariectomie chatte : 75,25 € HT
- Ovario-hystérectomie chatte (si gestante) : 122,62 € HT
- Castration chat : 39,08 € HT
- Tatouage : 24,21 € HT
- Euthanasie : 40,43 € HT
- Crémation : 43,50 € HT

Mme la Maire précise qu'une autre convention sera demandée prochainement au vétérinaire de La Chapelle St Luc afin de disposer de plus de souplesse dans la gestion des chats errants.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention concernant la gestion des chats errants proposée par le Groupe Vétérinaire Saint Georges.

11 voix pour

Questions diverses

1) Devis pour les peintures intérieures de la mairie

Retour sur les détails demandés lors de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de Mr BORGES

10 voix pour

1 voix contre

2) Nouvergie

Réunion prévue le 18/04/23 à 18h30 à la salle polyvalente

3) Formation informatique

Une nouvelle formation informatique aura lieu au mois de septembre avec des personnes de différents niveaux.

4) Travaux de voirie

Les travaux ont pris une semaine de retard pour des problèmes de météo.

Les trottoirs seront coulés le 17/04/23.

Des problèmes de coupures internet ont eu lieu car des fils ont été arrachés.

5) Exercice militaire

Un exercice militaire d'importance va avoir lieu sur notre secteur, les forces seront déployées le 17/04/23.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Madame ONRAEDT Melanie
Secrétaire de séance

MEIRHAEGHE Sonia,
Maire